

MAIRIE DE MARINGES

Tél. 04 77 94 42 21

secretariat@mairie-maringes.fr

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 16 FÉVRIER 2023**

PRÉSENTS: M. DUMONT François, Mme THEVENON NICOLI Blandine, M. CROZIER Bernard, Mme PELLETIER Catherine, M. TOINON Alain, Mme CHALANDON Nicole, Mme DOLBAU Marie-Noëlle, M. PONCET Jean-Marc, M. MALIGEAY Fabien, M. GARNIER Philippe, Mme PENVEN-DE-MARI Marie-Hélène.

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : M. ASSOGBA Guillaume (Pouvoir à M. TOINON Alain), Mme JOLY Marie-France (Pouvoir à M. CROZIER Bernard).

EXCUSÉ : M. CŒUR Sébastien

Secrétaire élu : M. TOINON Alain.

Ordre du jour :	
1 Désignation du secrétaire de séance	
2 Délibérations	
1- Local du coquetier – fixation du montant des loyers	Délibération n°2023/02.01
2- Location défibrillateurs – acquisition de coffrets extérieurs	Délibération n°2023/02.02
3 Décisions prises par délégation	
4 Rapport des commissions communales	
5 Rapport des délégations externes	
6 Questions diverses	

1. APPROBATION PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2023

Le procès-verbal de la séance du jeudi 19 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil Municipal désigne M. TOINON Alain comme secrétaire de séance.

3. DÉLIBÉRATIONS

3.1 LOCAL DU COQUETIER – FIXATION DU MONTANT DES LOYERS

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée le projet de transformation et d'aménagement d'une maison d'habitation en un local commercial (point de vente pour dépôt de pain et multi-service) au RDC et d'un appartement à l'étage pour proposer un logement de fonction aux personnes pouvant tenir ce commerce.

Il invite le conseil municipal à fixer le montant des loyers à percevoir lorsque ces locaux seront rénovés et disponibles à la location.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE SON ACCORD pour louer lesdits locaux par bail commercial lorsque ceux-ci seront rénovés et opérationnels,

FIXE LES LOYERS de base sous réserve des évolutions des indices dus à l'inflation comme suit :

- Appartement à l'étage : trois-cent-quarante-quatre euros (344 €)
- Local commercial : quatre cent trente cinq euros (435 €)

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire pour donner suite à cette décision.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

3.2 LOCATION DEFIBRILLATEURS – ACQUISITION DE COFFRETS EXTERIEURS

Monsieur le maire rappelle que la commune est équipée d'un seul défibrillateur situé aux abords de la mairie et que celui-ci est en usure avancée et qu'il convient de le renouveler.

Il rappelle également le décret du 19 décembre 2018 portant obligation aux établissements recevant du public de catégorie 4 de s'équiper d'un défibrillateur automatisé externe depuis le 1^{er} janvier 2021. Il précise que la salle d'animation rurale étant un établissement public de catégorie 4, il convient donc de l'équiper d'un défibrillateur.

Il présente les devis de l'entreprise AlterDokeo :

- Location mensuelle de 2 défibrillateurs : 124 €HT soit 148.80 € TTC
- Acquisition de 2 coffrets extérieurs : 900 €HT soit 1080 €TTC

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE SON ACCORD pour l'installation de 2 défibrillateurs dont l'un sera installé aux abords de la mairie et l'autre aux abords de la salle d'animation rurale,

RETIENT les propositions commerciales de l'entreprise AlterDokeo telles que précisées ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette décision.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

4. DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION

Décision de M. le Maire :

- Relative à l'acquisition d'équipements informatique pour l'école : stations portables, tableau triptyque, vidéoprojecteur – devis Amilease d'un montant de 3 638.03 €HT soit 4 365.64 €TTC

Décision de Mme Blandine THEVENON NICOLI, Adjointe déléguée à la communication :

- Relative à la communication du Printemps des Poètes. Facture de la compagnie La Fabrik d'un montant de 100 €

5. RAPPORT DES COMMISSIONS COMMUNALES

SÉCURITÉ (Rapporteur Catherine PELLETIER) :

Salle d'animation rurale : la cuisinière ne respectant plus les normes de sécurité, la bouteille de gaz a été retirée. La salle d'animation rurale sera uniquement équipée d'un four pour le réchauffage des plats. Mise en place d'un registre de sécurité par ERP (établissement recevant du public).

Document unique d'évaluation des risques professionnel : Mise à jour de ce document élaboré en 2016. Sécurisation de la montée de la Rate : Un devis relatif aux panneaux de signalisation sera bientôt demandé à l'entreprise Girod.

La commission a réfléchi à l'installation de chicanes aux abords de la salle d'animation, du petit immeuble de l'impasse de la Scierie et une zone de priorité à droite sur toute la traversée du village.

Poteaux incendie : La société SUEZ a transmis un devis pour la réparation de certains hydrants.

Equipements récréatifs et sportifs : La commune va solliciter la société Soleus pour le contrôle de nos équipements. Pour rappel, ces contrôles sont effectués tous les 2 ans. L'intervention de l'entreprise Soleus sera facturée 280 €.

Afin de réduire les coûts, les contrôles visuels des équipements récréatifs pourront être réalisés par notre employé communal.

En ce qui concerne les équipements sportifs type cage de football, la commune a l'obligation de passer par une entreprise spécialisée équipée pour permettre de suspendre une charge de 180kg sur les barres transversales des cages.

CULTURE ET ÉVÈNEMENTS (Rapporteur Blandine THEVENON NICOLI) :

Printemps des poètes 2023 : Une grande lessive poétique sera installée sur le circuit des points de vue. Un apéro poésie sera proposé le 11 mars à partir de 15h à la salle d'animation rurale avec la participation d'une des chorales de Maringes et de poètes locaux.

Semaine citoyenne du 03 au 07 avril : La commune de Maringes a été sélectionnée lors de l'appel à projet AVELO2. La communauté de communes versera 1000 € pour la mise en place de cette manifestation dans le village. La commission recherche des bénévoles pour aider à l'organisation de cette manifestation.

Festivales Maringeonnes samedi 1^{er} juillet au stade du Pin des Sœurs : Le groupe Ketane serait très intéressé pour se produire sur Maringes et serait favorable pour négocier leur tarif.

Festival de la Fabrik : le spectacle proposé par la Fabrik aura lieu le lundi 17 avril après-midi.

BIBLIOTHÈQUE (Rapporteur Blandine THEVENON NICOLI) :

La bibliothèque va accueillir à partir de mi-mars une exposition sur les changements climatiques.

BATIMENT (Rapporteur : Alain TOINON) :

Auberge : Nouveau chiffrage attendu pour la fin février avec l'intervention de l'économiste, M. SEON.
Domo Fluides a transmis un avenant de 1328 €HT pour compléter leur mission.

Monsieur le Maire informe l'assemblée des difficultés financières rencontrées par des commerçants sur la commune. Il précise que la commune a pour devoir de conserver les commerces sur la commune. Il propose, dans les mois à venir, d'organiser une réunion publique pour expliquer les projets en cours et informer la population des raisons sur les retards dans les projets d'investissement.

URBANISME (Rapporteur : Catherine PELLETIER) :

Une réunion publique est prévue le mardi 07 mars à 20h à la salle d'animation rurale pour exposer le diagnostic et les enjeux repérés dans cette première phase de travail et le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) arrêté pour la commune.

VOIRIE (Rapporteur Bernard CROZIER) :

Chemin de la Tuilière : L'agent communal, en association avec l'agent technique de Virigneux, ont réaménagé le chemin de la Tuilière, chemin mitoyen entre nos 2 communes.

Curage de la station : le curage du 2^{ème} bassin de la station a été réalisé par l'entreprise SUEZ.

6. RAPPORT DES DÉLÉGATIONS EXTERNES

Tourisme (rapporteur Blandine THEVENON-NICOLI) :

L'office du tourisme nous a transmis le bon à tirer pour le panneau du circuit B.

Mme Blandine THEVENON-NICOLI se charge de recontacter l'ensemble de l'équipe ayant collaboré pour la mise en place du circuit des 4 clochers afin de finaliser ce projet.

Déchets (Rapporteur François DUMONT) :

Mise en place d'un COPIL OM à la CCMDL. Première réunion le 30 janvier 2023.

Le but de ce copil est d'élaborer une feuille de route pour les différents aménagements à prévoir dans les communes. L'objectif étant la fin du ramassage en porte à porte d'ici la fin du mandat. Première proposition actée : garder le travail en régie pour le « haut de quai » des déchèteries.

7. QUESTIONS DIVERSES

Nettoyage de printemps le samedi 4 mars. RV à 14h sur la place de l'Eglise

Distribution des sacs d'ordures ménagères : samedi 25 février de 09h00 à 12h00 à la mairie (salle basse).

Prochain Conseil Municipal : Jeudi 09 mars 2023 à 20h30

Le secrétaire de séance,

M. Alain TOINON,



Le Maire,

François DUMONT,

